



# Charte d'usage du numérique

publié le 23/02/2015 - mis à jour le 21/11/2016

## Descriptif :

Comment élaborer cette charte ?

L'usage des services numériques mis à disposition par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du 86 nécessite le respect pour chacun d'une charte.

Pour l'académie, les services proposés sont :

- la [messagerie électronique](#),
- la plate-forme d'hébergement des [blogs](#) et [sites d'école](#),
- l'accès sécurisé à Internet ([proxy académique](#)),
- la protection contre les virus informatiques (voir dans [l'intranet](#))

Pour l'équipe éducative, une **charte** est proposée par l'académie de Poitiers. Elle doit être annexée au règlement intérieur de chaque école.

Pour les élèves, nous vous proposons un document plus accessible qui pourra servir d'appui pour mener un travail au sein de l'école pour acquérir la première compétence du **domaine 2 du B2i école** : Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC de mon école.

## Documents joints

 [charte\\_personnels-poitiers-adoptee2010](#) (PDF de 115.8 ko)

 [charte\\_eleve-5-2](#) (PDF de 45.7 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**